



SNEP-FSU 92
3 bis, rue Waldeck Rochet
92000 Nanterre
Erwin : 06 47 53 39 81
e.mail : s2-92@snepfsu.net

Pour participer à ce stage syndical, ouvert à TOUS les enseignants d'EPS (syndiqués ou non), il convient de déposer la demande de congé de formation au plus tard le samedi 13 janvier 2018, soit au moins 1 mois avant la date du stage. **Le modèle de demande de congé de formation a été envoyé et est disponible sur les site du SNEP Versailles**

Pour des questions d'organisation, merci de nous informer de votre participation en envoyant un mél (s2-92@snepfsu.net). Des informations complémentaires vous seront envoyées (accès, organisation)

LES ENSEIGNANTS d'EPS FACE AUX RISQUES DU METIER

Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs

LUNDI 12 et MARDI 13 FEVRIER 2018

Collège Jean Renoir – 29, rue Yves Kermen– 92100 BOULOGNE

Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ?

Quelles responsabilités des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux situations conflictuelles dans les établissements, ... ?

Quelle contribution syndicale sur ces questions ?

Les 2 journées d'information et de formation, organisées sous forme de stage ouvert à TOUS les enseignants d'EPS (titulaires, stagiaires, contractuels) seront animées par Jean FAYEMENDY, responsable national du secteur Action juridique du SNEP-FSU.

Le risque d'être traduit devant un Tribunal après une plainte, suite à un accident d'élèves en EPS ... Que penser des enjeux contenus dans la nouvelle circulaire APPN ?

La mise en cause, la plupart du temps infondée, de collègues pour des abus à caractère sexuel ...

La confrontation à des phénomènes de violences scolaires, à des agressions, à des calomnies, à des menaces...

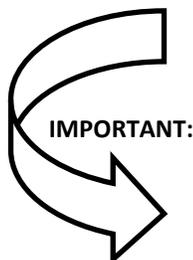
La difficulté de gérer des conflits au sein de l'établissement, avec le chef d'établissement, des collègues, des parents, ...

Des collègues sanctionnés administrativement avec une lourdeur disproportionnée par rapport aux faits reprochés ...

Le SNEP-FSU aide les collègues à avoir une claire conscience de leurs responsabilités et des risques qui peuvent mettre en cause la sécurité des élèves, mais aussi leur propre dignité.

Dans un contexte marqué par des conditions d'enseignements difficiles, voire dégradées (effectifs en hausse, HSA imposées, installations insuffisantes ou mal entretenues, comportements d'élèves problématiques...), où l'autoritarisme se développe pour imposer des politiques régressives, le SNEP-FSU propose à la profession une réflexion syndicale afin de dégager des principes de comportements, d'interventions et d'actions basés sur la solidarité professionnelle. Il appelle à la vigilance ainsi qu'à l'expression d'exigences revendicatives afin que les autorités administratives et politiques assument leurs propres responsabilités.

Les deux journées de stage permettront de débattre de ces problématiques, en abordant l'ensemble des questions sensibles liées au métier, en prenant appui sur l'actualité et l'expérience des collègues.



Nous invitons tous les participants à **apporter les documents suivants** de leur établissement):
Déclaration d'accident - Règlement intérieur (partie concernant l'EPS et/ou l'AS)
Le règlement intérieur de l'AS - Le protocole local d'organisation des soins et des urgences
Cela permettra aux équipes et aux collègues présents de participer encore plus activement aux échanges, aux TP et d'envisager sur le champ les initiatives éventuelles pour modifier ou compléter le contenu de ces documents. Et cela donnera des idées aux autres collègues !

Ça n'arrive pas qu'aux autres ...

ECLAIRAGES sur

- les questions de sécurité, de violences,...
- la juridicisation et la judiciarisation de l'école
- les enjeux et les responsabilités syndicales

L'EPS ET LE RISQUE

- l'apprentissage en EPS et le risque
- le danger et la sécurité
- obligations générales et particulières de sécurité
- exemple de la nouvelle circulaire APPN

L'ACCIDENT EN EPS

- conduite à tenir en cas d'accident
- protocole sur l'organisation des soins et des urgences
- déclaration d'accident - les PAI - les assurances ...

NOTIONS JURIDIQUES

LES DIFFERENTES RESPONSABILITES : civile, pénale, administrative

Fautes de service, surveillance. Faute personnelle, délit non intentionnel

... de la plainte au jugement

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

le fonctionnaire obligé, protégé, victime, fautif

SURVEILLANCE, DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS DES ELEVES

- déplacements réguliers des élèves.
- transport des élèves en EPS, en AS ; utilisation du véhicule personnel ...
- organisation des sorties, voyages et stages scolaires

LES JURISPRUDENCES EN EPS
réglementation et jurisprudences
les diligences normales
en EPS

LES ACTIVITES EN EPS, EN AS

- qualification et compétence des intervenants
- les intervenants extérieurs.
- les activités « à risques » - APPN - natation - autres activités.

- travaux en petits groupes par thèmes et activités : mise en relation des pratiques professionnelles avec les jurisprudences portées à votre connaissance

LES VIOLENCES

- insultes - menaces - agressions...
- qualifications pénales - comment réagir ? Différents dispositifs mis en œuvre
- sanction pénale et/ou sanction disciplinaire ? - le conseil de discipline

L'UTILISATION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS

- la réglementation des ERP. - commissions de sécurité
- le décret « buts » du 4/06/1996 - SAE et EPI escalade
- la normalisation et bureaux de contrôle-guide de surveillance - cahiers de suivi...
- les CHS-CT - le droit de retrait - les conventions tripartites

LES ATTEINTES ET AGRESSIONS SEXUELLES

- risques d'atteinte à la pudeur et ressentis d'élèves
- principes de prévention - aides et parades - vestiaires - droit à l'image...
- circulaire ROYAL, instruction de politique disciplinaire et discernement - mise en cause infondées

INCIDENTS DANS L'ETABLISSEMENT

ETUDE DE CAS

Parmi les dizaines de dossiers dont il a eu connaissance et qu'il a pris en charge, le secteur Action juridique du SNEP-FSU a retenu 4 cas **récents**. Un travail par groupe (et par dossier) aura pour objectif de repérer les dysfonctionnements et de réfléchir à ce qu'il faut faire. Le retour en séance plénière permettra de préciser ce qu'il aurait fallu faire dans chaque situation.

VENEZ NOMBREUX

VOUS INFORMER ET ECHANGER

